

Pour les personnes sans activité lucrative  
affiliées à la Caisse de compensation  
«Assurance»

Votre réf:

Notre réf: jpc

Responsable: Jean-Paul Coquoz

Zurich, décembre 2013

## **Information aux affiliés en tant que personne sans activité lucrative** **Information relative à l'année de cotisation 2014**

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous communiquer au moyen de la présente circulaire les modifications entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 dans le domaine du 1<sup>er</sup> pilier AVS/AI/APG et des allocations familiales (AF).

### **1. Taux de cotisations dès le 1er janvier 2014**

#### **1.1 Cotisation minimale et cotisation maximale**

La cotisation minimale AVS/AI/APG demeure au 1<sup>er</sup> janvier 2014 **inchangée soit Fr. 480.-** par an. La cotisation maximale AVS/AI/APG pour personnes sans activité lucrative reste à **Fr. 24'000.-** par an.

#### **1.2 Taux de cotisations AF**

Les taux de cotisations au régime des allocations familiales dans les cantons d'Appenzell Rhodes extérieurs, Soleure, Thurgovie et Tessin pour les personnes sans activité lucrative assujetties demeurent **inchangés**.

#### **1.3 Frais d'administration**

Le taux de frais d'administration demeure **inchangé**.

## **2. Avis d'acompte pour l'année de cotisation 2014**

Vous recevrez votre avis d'acompte pour l'année de cotisation 2014 dans le courant du mois de février 2014. Nous enverrons au début du mois de mars 2014, votre première facture trimestrielle de cotisations.

## **3. Demande de rente de vieillesse**

Le versement d'une rente de vieillesse n'est pas automatique. Les personnes qui atteignent l'âge ordinaire de la retraite en 2014 doivent déposer auprès de la caisse de compensation compétente le formulaire «Demande de rente de vieillesse» dûment rempli.

Vous trouvez ce formulaire sur Internet à l'adresse suivante:

<http://www.ahv-iv.info/andere/00140/00142/index.html?lang=fr>

Formulaire 318.370 - Demande de rente de vieillesse

D'ores et déjà, nous vous remercions pour votre collaboration et à la veille des fêtes, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

### **Caisse de compensation «Assurance»**

(Sign) Jean-Paul Coquoz  
Gérant

(Sign) Peter Buholzer  
adjoint